Municipalité de Rougemont

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage no. 2018-242 et ses amendements, lors de la séance du conseil qui se tiendra, le ***lundi 7 décembre 2026 à 20h*** dans la salle des délibérations du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont;

1. **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ PAR LA DEMANDE**
   580, RUE PRINCIPALE – LOT 1 715 482 (partie)

   Nature et effet de la dérogation mineure

   La demande est à l'effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale d'une hauteur de 9,98 mètres au lieu de 8,00 mètres tel que requis par la réglementation.

2. **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ PAR LA DEMANDE**
   586, RUE PRINCIPALE – LOT 1 715 482 (partie)

   Nature et effet de la dérogation mineure

   La demande est à l'effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale d'une hauteur de 9,98 mètres au lieu de 8,00 mètres tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Rougemont, ce 20e jour du mois de novembre 2026.

MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 20ième jour du mois de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 novembre 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière